

Le Entrust, un produit insecticide pour les producteurs de fruits et légumes biologiques et conventionnels

L'insecticide Entrust Naturalyte est un produit relativement nouveau, homologué et disponible aux producteurs biologiques et conventionnels canadiens. L'ingrédient actif, le spinosad, est un sous-produit fermenté dérivé d'une bactérie vivant dans le sol, le *Saccharopolyspora spinosa*.

Le premier produit à base de spinosad a été homologué au Canada il y a déjà plusieurs années mais malheureusement, les producteurs biologiques ne pouvaient pas utiliser les premières formulations. Une version biologique, le Entrust est maintenant disponible pour les producteurs biologiques. Le produit est autorisé (listé) par la « Organic Materials Review Institute » (OMRI).

Au début, le produit était commercialisé sous le nom de Entrust 80W, une poudre mouillable qui était appliquée à des taux relativement faibles. Les doses varient de 50 à 120 g de produit par hectare, selon la culture et l'insecte ciblé. Ce produit est maintenant remplacé par le EntrustTM, un produit liquide qui devrait être plus facile à utiliser (voir l'étiquette pour les taux d'application). Il est important de noter qu'il existe d'autres produits à base de spinosad mais ces produits ne seront pas discutés dans ce document.

Cet insecticide provoque en peu de temps chez l'insecte une excitation du système nerveux, menant à des contractions musculaires involontaires, à la prostration accompagnée de tremblements et à la paralysie. Il agit rapidement par contact et par ingestion. L'insecte cesse de s'alimenter et la paralysie peut survenir quelques minutes après l'ingestion, la mort s'ensuivant dans un délai de un à trois jours. Pour de meilleurs résultats, comme le produit supprime les larves, il est recommandé de l'appliquer lorsque les seuils d'insectes (larves) sont atteints et que l'éclosion des oeufs est à son point culminant.

Le délai d'attente avant la récolte est assez variable : de un à quatorze jours, selon la culture, mais de trois jours, en moyenne, pour la plupart des cultures comestibles. Lisez l'étiquette pour obtenir les taux d'application ainsi que d'autres renseignements sur le délai d'attente avant la récolte et le délai de sécurité après le traitement. Il est important de noter qu'il y a un taux d'application maximum et un nombre maximum d'application permis par saison dépendant de la culture (voir l'étiquette).

Le Entrust est peu toxique pour les mammifères, les oiseaux, les poissons et les crustacés, toutefois, il est très toxique pour les abeilles : évitez l'application directe et la dérive de l'insecticide sur les abeilles et les colonies d'abeilles. Évitez également d'utiliser le produit lorsque la culture est en pleine floraison. L'étiquette précise par ailleurs que le produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques, nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs et légèrement nocif pour les prédateurs bénéfiques vivant dans le feuillage.

L'adoption de stratégies adéquates de gestion de la résistance est recommandée, car toute population d'insectes peut contenir des individus qui sont déjà résistants à l'ingrédient actif. L'utilisation répétitive du même produit peut favoriser la prolifération de ces individus. Ainsi, il est fortement recommandé d'utiliser le spinosad (insecticide du groupe 5) en rotation avec un autre insecticide d'un groupe de produits antiparasitaires différent. Les produits à base de *Bacillus thuringiensis* (B.t.) peuvent constituer un bon choix dans l'alternance avec le spinosad, selon la culture et l'insecte ciblés.

Bien que le spinosad soit un insecticide Naturalyte, les producteurs doivent détenir un permis d'applicateur de pesticides pour pouvoir en acheter et l'utiliser.

Entrust est un insecticide à spectre relativement large homologué pour plusieurs cultures et pour le contrôle de plusieurs insectes, dont les suivants :

Pommes de terre :

Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre et les larves de la pyrale du maïs.

Certains fruits à pépins (entre autres, pomme, pommelte, poire, pomme-poire, coing) :

Pour supprimer les larves de la tordeuse à bandes obliques, de l'enrouleuse trilignée, de la tordeuse du pommier, de la tordeuse européenne et du pique-bouton du pommier, et la suppression de la carpocapse de la pomme.

Certains légumes-racines et tubercules (entre autres, raifort, rutabaga, navet, radis) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Certains légumes-feuilles brassica (entre autres, chou-fleur, chou, brocoli, chou de Bruxelles) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères, et pour la répression de l'altise des crucifères, la répression des thrips et la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur.

Légumes-feuilles, sauf brassica (entre autres, roquette, laitue pommée et frisée, épinard, persil, céleri) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Légumes-fruits, sauf cucurbitacées (entre autres, aubergine, cerise de terre, poivron, piment du Chili/doux, tomatille, tomate) :

Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre, de la pyrale du maïs, de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Maïs sucré :

Pour supprimer les larves de la pyrale du maïs.

Canneberges :

Pour la répression des larves de la pyrale des atocas, le contrôle des larves de la tordeuse des canneberges et les larves de la tordeuse soufré.

Bleuets (incluant le bleuet nain et de corymbe):

Pour la répression de l'altise du bleuet, la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpenteuse du chou, la chenille arpeuteuse et l'arpeuteuse tardive.

Raisins :

Pour la répression des thrips des petits fruits et de la tordeuse de la vigne.

Framboises et mûres :

Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpenteuse du chou, la chenille arpeuteuse et l'arpeuteuse tardive.

Légumes de serre (incluant concombre de serre, poivron de serre, tomate de serre, aubergine de serre) :

Pour le contrôle de la fausse-arpenteuse du chou, pyrale du maïs et thrips des petits fruits exposés (répression seulement).

Légumes bulbes (incluant ail, rocambule, oignon ordinaire, oignon vert, poireau, ciboulette (feuilles fraîches), ciboulette chinoise (feuilles fraîches), échalote, ail des bois, oignon « Beltsville bunching », rocambole (bulbilles), et ciboule) :

Pour la répression des thrips de l'oignon et des teignes du poireau.

Le Entrust™ a reçu une homologation d'urgence pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzukii*) dans des fruits à noyaux (groupe de culture 12-09) et dans des petits fruits (sous-groupe 13-07 A, B, F et G), pour la période du 1 juin 2014 jusqu'au 30 Novembre 2014 seulement.

Le contenu de ce document technique, n'est qu'une information générale. Il faut toujours consulter l'étiquette avant d'utiliser le produit. Révisé en mai, 2014.